



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



## **Prix pour service exceptionnel : Foire aux questions**

### **Nouvelle procédure relative aux prix pour service exceptionnel (PSE)**

**Q : De quoi s'agit-il?**

R : Les prix pour service exceptionnel visent à souligner le travail exceptionnel des bénévoles de Scouts Canada. Toute personne prenant part au mouvement scout (bénévole, jeune, parent, parrain, etc.) peut remplir un formulaire afin de recommander un animateur pour son bon travail. Les lauréats recevront un certificat qui sera présenté au sein de leur section ou de leur groupe chaque fois qu'une personne les recommandera. Les animateurs deviendront admissibles au PSE après avoir accumulé plusieurs recommandations. Leur bon travail sera alors souligné par une médaille ou un insigne pour chaque prix reçu. Pour de plus amples renseignements au sujet de la procédure, veuillez consulter le [www.scouts.ca/merci](http://www.scouts.ca/merci).

**Q : Quand cette procédure sera-t-elle mise en œuvre? Les dossiers seront-ils rattachés au nouveau système MyScouts?**

R : Les changements entreront en vigueur au cours de l'année 2011-2012. À court terme, un formulaire de recommandation sera mis en ligne et les diverses étapes devront être effectuées par une personne. À moyen terme, un lien sur MyScouts rendra possible l'automatisation complète de la procédure.



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



**Q : Comment savoir quoi inclure dans la recommandation?**

R : La nouvelle procédure sera beaucoup plus conviviale et intuitive que l'ancienne. Afin de garantir une certaine uniformité et de fournir un certain contexte, plusieurs exemples de formulaires de recommandation seront fournis.

**Q : Y a-t-il un âge minimum pour pouvoir recevoir un PSE? Les AES et les CA sont-ils admissibles?**

R : Tous les bénévoles inscrits sont admissibles, y compris les AES et les CA. Ceux-ci sont invités à être des membres à part entière de leur équipe et leur apport doit être reconnu.

**Q : Qu'advient-il si un commissaire souhaite recommander plusieurs animateurs pour le même service exceptionnel?**

R : Les conseils et les secteurs disposent d'un système à cet effet.

**Q : Un bénévole qui n'est pas reconnu comme membre actif sur MyScouts pourra-t-il recevoir un PSE?**

R : Les bénévoles qui sont membres potentiels pourront être sélectionnés, mais ils ne pourront recevoir leur PSE avant de devenir des membres actifs. Si, pour cause de suspension, un bénévole ne doit pas être reconnu, le statut de membre potentiel lui sera attribué jusqu'à ce que la suspension soit levée.

**Q : Qu'advient-il si tous les jeunes d'une section recommandent un animateur à la suite d'une excursion particulièrement remarquable? Recevra-t-il plusieurs prix?**

R : Les animateurs ne pourront recevoir qu'un seul prix pour chaque service exceptionnel rendu. Le SCC à la reconnaissance effectuera une vérification si un animateur reçoit plusieurs recommandations au cours du même mois, afin de



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



s'assurer qu'elles ne sont pas liées au même service rendu. Un animateur ne peut recevoir qu'une recommandation par service, mais il peut en recevoir plusieurs à la fois pour des services distincts.

**Q : Quelqu'un ne devrait-il pas avoir le dernier mot quant à l'admissibilité aux prix?**

R : Les commissaires de conseil ou leurs remplaçants désignés pourront revoir la liste des animateurs remplissant les critères d'admissibilité aux prix pour service exceptionnel. Ainsi, si un candidat n'est pas en règle, la liste pourra être ajustée en conséquence. Toutefois, si le réexamen n'est pas mené à terme dans un délai raisonnable, la médaille sera remise. De plus, la demande devra être formulée par écrit au sous-commissaire national des services aux bénévoles ou au remplaçant désigné.

**Q : Ce programme de reconnaissance a-t-il une quelconque incidence sur l'actuel programme de reconnaissance de la bravoure?**

R : Après avoir étudié le programme de reconnaissance de la bravoure (médaille de conduite méritoire, croix de bronze, d'argent et d'or, etc.), l'équipe de projet a conclu qu'il fonctionnait bien dans sa forme actuelle. Ainsi, aucun changement ne sera apporté.

**Q : Combien de recommandations un animateur doit-il obtenir pour recevoir un PSE?**

R : Les seuils requis ne sont pas statiques. Ils seront régulièrement réexaminés et possiblement modifiés, afin de garantir la conformité aux cibles établies.



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



**Q : Avant de recommander un animateur, comment les parents ou les parrains peuvent-ils savoir ce qui constitue un service exceptionnel?**

R : On trouvera sur le nouveau site Web une importante foire aux questions ainsi qu'un formulaire pour toute question additionnelle. Des exemples concrets de services exceptionnels rendus par des animateurs seront fournis.

**Q : Un animateur recevant une recommandation en sera-t-il aussitôt informé?**

R : Oui. Une fois la nouvelle procédure complètement intégrée à MyScouts, toute recommandation sera automatiquement signalée au lauréat.

**Q : Un lauréat pourra-t-il savoir qui a déposé la recommandation?**

R : Oui. La recommandation fera mention du déposant initial (il peut en avoir plusieurs) ainsi que du texte de la recommandation.

**Q : Quelles sont les implications pour les membres des comités des honneurs et récompenses?**

R : Le rôle des comités de reconnaissance des conseils sera dorénavant de promouvoir la nouvelle procédure auprès de leurs secteurs et de leurs groupes, ce qui favorisera l'uniformisation en général.

**Q : Les noms des prix changeront-ils?**

R : Nous ne prévoyons changer le nom d'aucun prix. Un nouveau prix, la barrette à la médaille pour bon service, verra le jour. Cette initiative est prévue depuis un certain temps et sera mise en œuvre conjointement avec la nouvelle procédure.

**Q : Les médailles et les badges liés aux prix changeront-ils?**

R : Les médailles et les badges resteront les mêmes. Toutefois, la couleur de fond des badges sera actualisée afin de s'agencer au nouvel uniforme.



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



**Q : Un nouveau guide sur les honneurs et récompenses sera-t-il produit?**

R : Oui. L'objectif est de mettre en place le nouveau système de reconnaissance et de produire peu de temps après un nouveau guide mis à jour.

**Q : Qu'en est-il des animateurs qui auraient déjà dû recevoir un PSE, mais qui n'ont pas été sélectionnés? Devront-ils repartir à zéro?**

R : Les animateurs ayant déjà été dûment reconnus pour leurs contributions exceptionnelles ne repartiront pas à zéro. Ils seront harmonieusement intégrés au système, au niveau actuel auquel ils ont été reconnus. Les SCC à la reconnaissance (et possiblement leurs homologues des secteurs) auront l'occasion d'intervenir pour que soient reconnus les services exceptionnels passés des bénévoles ayant été oubliés par le système actuel. Ils auront l'autorité d'octroyer à un animateur un certain nombre de recommandations pour ses services exceptionnels rendus.

**Q : Les animateurs recevront-ils un certificat pour chaque recommandation?**

R : Les animateurs recevront un certificat officiel ainsi qu'un insigne après leur première recommandation. Ils recevront aussi des certificats pour les recommandations subséquentes, jusqu'à ce qu'on leur décerne la médaille pour bon service.

**Q : La nouvelle procédure altère-t-elle la valeur des prix décernés?**

R : L'objectif est de promouvoir et de garantir la juste reconnaissance d'un plus grand nombre de bénévoles adultes pour leur apport exceptionnel au scoutisme. Y a-t-il meilleur moyen de valoriser les prix que de mettre en valeur le travail dévoué de nos animateurs.



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



**Q : Les services exceptionnels rendus doivent-ils satisfaire à une norme particulière?**

R : Non. L'objectif est de rendre la procédure de recommandation la plus objective possible. La contribution exceptionnelle d'un animateur louveteau lors d'un camp devrait être reconnue au même titre que celle d'un commissaire organisant un camp pour tout le secteur. À sa façon, chacun contribue de manière exceptionnelle au scoutisme et mérite d'être reconnu.

**Q : Les bénévoles non inscrits peuvent-ils recevoir des recommandations?**

R : Ces bénévoles peuvent effectivement être reconnus pour leur apport exceptionnel au scoutisme, mais par un autre moyen que le programme PSE. Plusieurs options existent :

- Loup d'argent
- Certificat d'un organisme parrain
- Prix émanant des conseils, des secteurs ou des groupes
- Prix parrainé par un palier gouvernemental (fédéral, provincial, municipal)
- Prix parrainé par le secteur privé
- Etc.

**Q : Comment la remise des certificats, des prix et des badges s'effectuera-t-elle?**

R : Les lauréats seront immédiatement avisés par courriel de leur recommandation. La distribution des certificats, des prix et des badges s'effectuera grâce aux réseaux déjà en place. Dans la plupart des cas, le commissaire de groupe ou le commissaire adjoint à la reconnaissance du conseil ou du secteur sera responsable d'organiser une remise officielle dans les meilleurs délais.



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



**Q : Qu'advient-il si des animateurs d'un même groupe ou d'une même section se recommandent tous mutuellement? Est-ce juste?**

R : Bien qu'aucun système ne soit infaillible, nous croyons que les usages abusifs seront rares. Un grand nombre de bénévoles méritent d'être reconnus et le nouveau système simplifié nous permet de croire que peu de gens tenteront de le contourner.

**Q : Cela signifie-t-il que les membres des comités de groupe n'auront dorénavant plus à s'occuper de la recommandation des animateurs de leur groupe respectif?**

R : Au contraire. Un des objectifs du nouveau système est d'avoir davantage de recommandations venant des jeunes, des parents, des parrains, des membres de la communauté et des animateurs (y compris les membres des comités de groupe et les membres des équipes de secteur et de conseil). Les animateurs de groupe devront jouer un rôle actif dans la présentation officielle des récompenses au sein de leur groupe.

**Q : En tant qu'animateur de section, puis-je recommander un bénévole œuvrant au niveau du conseil ou du secteur?**

R : Oui. Tout bénévole adulte (peu importe son rôle) peut être reconnu et peut reconnaître le travail exceptionnel des autres.

**Q : Un animateur peut-il recevoir un PSE s'il n'a pas obtenu son badge de bois niveau 1?**

R : Oui. Pour bien fonctionner, la nouvelle procédure se doit d'être indépendante du niveau de formation d'un animateur. La reconnaissance est basée sur les apports exceptionnels au scoutisme. La formation a et aura toujours pour objectif de préparer pleinement les animateurs à jouer leur rôle au sein du mouvement scout.



It starts with Scouts.

Tout commence  
avec les Scouts.



Pour toute question supplémentaire, communiquez avec nous au :  
[osasupport@scouts.ca](mailto:osasupport@scouts.ca)